

**Le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)** est la 3ème assemblée de la République après l'Assemblée Nationale et le Sénat. Il n'a qu'un rôle consultatif et conseille le Gouvernement et le Parlement sur les lois et les politiques publiques.

Chaque année, **le CESE présente un rapport annuel sur l'état de la France**. Celui de 2020 (publié le 23 juillet sur le site de l'institution) **dénonce les nombreuses défaillances de l'État en matière de services publics et vient conforter le discours régulièrement porté par Force Ouvrière sur le sujet.**

Pour preuves, **quelques extraits pertinents :**

*Le « Ségur de la santé » a vocation à définir le plan d'action qui doit mettre fin à une organisation en silos, une pénurie de personnel, une démographie médicale déséquilibrée, des EHPAD sous-médicalisés, sous-financés et souvent inaccessibles aux petits revenus, une prise en charge insuffisante des personnes en situation de handicap, une psychiatrie délaissée, une médecine scolaire à l'abandon, une médecine de ville mal répartie, des hôpitaux soumis à des logiques strictement budgétaires, des urgences saturées, des milliers de lits supprimés. De même la question des moyens accordés au dialogue social sur les lieux de travail pendant la crise de Covid-19 a pu relancer le débat sur les compétences santé, hygiène et sécurité au travail qui étaient celles des CHSCT dans le secteur privé.*

*Pour le CESE, les services publics constituent un bien commun qui ne peut être évalué sous le seul angle de son coût.....Or, depuis 2000, les réorganisations des services de guichet de l'Etat se sont traduites par des diminutions très importantes des effectifs publics dans les territoires ainsi que par des fermetures d'implantations (75 services des impôts des particuliers supprimés entre 2013 et 2018 et 2 781 Equivalent temps plein (ETP) ; Mutuelle Sociale Agricole, Caisses d'Allocations Familiales, et caisses d'assurance retraite et de la santé au travail). En parallèle, le plan « Préfectures nouvelle génération » a conduit à la réduction de plus de 50 % des ETP depuis 2017. Une fraction croissante des services offerts par les Maisons de services au public (MSAP) et Maisons France Services correspond à des démarches concernant les administrations de l'Etat (effet direct de la dématérialisation des démarches administratives), alors que les collectivités territoriales assurent 50 % de ces financements. Ces points de contacts administratifs ne sont en capacité que de traiter les questions simples ce qui oblige les usagers soit à effectuer en ligne les démarches plus complexes soit à se déplacer dans des services de pleine compétence beaucoup plus éloignés. Ces évolutions aggravent les inégalités : plus de 60 % des individus estimant ne pas être des « internautes » sont âgés de plus de 65 ans tandis que plus de 20 % des personnes issues des classes populaires ou moyennes n'effectuent aucune démarche en ligne. Alors que la crise justifierait au contraire une pause pour mieux évaluer les besoins, les réformes engagées avant la crise et visant à réduire le maillage territorial des services déconcentrés de l'Etat au profit de MSAP se poursuivent. L'évolution des services publics devrait à l'avenir mieux associer les usagers dans la définition des missions et des besoins.*

*Depuis le milieu des années 90, les réformes ont plus souvent été menées dans une logique d'austérité budgétaire et de réduction d'effectifs. En parallèle, l'essor du numérique et la dématérialisation ont accéléré les transformations sans toutefois être à l'origine des choix stratégiques. Les gouvernements ont érigé en dogme la baisse des dépenses publiques et l'ouverture de pans entiers de services publics à la concurrence.*

*Décentralisation et réorganisation des services de l'État ont contribué à placer les collectivités locales en première ligne pour une partie croissante des services publics, par transfert de compétence et, plus récemment, par les « glissements » accompagnant les recherches d'économie des grands opérateurs (cf. La Poste et les Agences Postales Communales ou les MSAP et France Service).*

*Mais plus le numérique est utilisé, plus ses limites sont un problème....un quart de la population n'a pas de smartphone ou accès à un ordinateur à domicile (CREDOC Baromètre 2019 du numérique), une personne sur six et nombre de Très Petites Entreprises (INSEE L'économie et la société à l'heure du numérique 2019) n'utilisent pas Internet. Le CESE rappelle l'importance de « faciliter l'accès de toutes et tous au numérique, sans exclure aucun territoire ni aucune personne » (CESE, avis Fractures et transition, réconcilier la France, 2019). C'est un enjeu que le Défenseur des Droits a largement souligné.*